



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est tenue le 19 octobre 2016 à 19 h en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Monsieur Yan Major – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU,
MAIRE

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe
M^e Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 07.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2016
201610-245 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 octobre 2016 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 19 octobre 2016

2 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2016

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 13 octobre 2016

3.2 Dépôt de l'attestation de réussite de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale pour le conseiller monsieur Yan Major

3.3 Dépôt du rapport sur la situation financière de la Ville de Montréal-Est

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 9787, rue Hochelaga – modification aux espaces de stationnements
- 4.2 Demande de dérogations mineures pour l'immeuble sis au 10351, rue Sherbrooke Est connu et désigné comme étant le lot 1 251 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – CES, hauteur minimale et maximale et nombre de stationnements pour vélo
- 4.3 Demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 714 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – coefficient d'occupation du sol, marges de recul bâtiment, stationnement et enseigne
- 4.4 Remplacement d'un membre de la Commission de circulation
- 4.5 Destruction de documents selon le calendrier de conservation de la Ville de Montréal-Est
- 4.6 Utilisation du Centre récréatif Édouard-Rivet comme centre d'accueil en cas d'urgence par la Société Emmanuel-Grégoire pour la résidence Les Pléiades
- 4.7 Vente de la ruelle connue et désignée comme étant le lot 1 252 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 4.8 Publication du rapport sur la situation financière de la Ville de Montréal-Est dans l'hebdomadaire Avenir de l'Est
- 4.9 Entérinement de la demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2016-2017 »
- 4.10 Autorisation du projet d'acquisition d'une unité de stockage informatique (SAN)

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption - règlement 24-2012-1 règlement modifiant le règlement 24-2012 – *Règlement sur le code d'éthique et déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est* – afin d'y ajouter une règle de comportement relative aux annonces lors d'activités de financement politique

6 CONTRATS

- 6.1 Ratification d'une entente entre 9172-7743 Québec inc. et la Ville de Montréal-Est pour les travaux sur le lot 4 683 646 du cadastre du Québec, dans le but de sécuriser l'intersection formée de la rue Sherbrooke et du boulevard Joseph-Versailles (projet d'implantation d'un Tim Horton)
- 6.2 Contrat de gestion des archives – Archives Lanaudière – 22 750 \$
- 6.3 Entente pour l'achat de sel de déglacage pour la saison 2016-2017 et autorisation d'une dépense de 179 352 \$ taxes incluses
- 6.4 Contrat pour le projet TPST – 2016-10 – Relocalisation complète du clocher de l'église Saint-Octave – projet clé en main
- 6.5 Contrat de fourniture de services pour le Projet TPST- 2016-11 - Travaux de réparation de bris d'aqueduc et d'égouts à Les Entreprises Michaudville – 129 345,70 \$ taxes incluses
- 6.6 Location de camions pour le transport de neige saison 2016-2017 – Projet TPST – 2016-12
- 6.7 Renouvellement du contrat TPST- 2015-14 – Services de contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Montréal-Est jusqu'au 31 octobre 2017 – 50 300 \$

7 PERSONNEL

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Don aux Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation au Canada pour les cérémonies du Jour du Souvenir – 1 150 \$

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2016

201610-246

2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 29-2013 - RÈGLEMENT SUR LES FINANCES

201610-247 3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 13 octobre 2016.

DÉPÔT DE L'ATTESTATION DE RÉUSSITE DE FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE POUR LE CONSEILLER MONSIEUR YAN MAJOR

201610-248 3.2

Le greffier dépose, séance tenante, l'attestation de réussite de la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale pour monsieur le conseiller Yan Major.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201610-249 3.3

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire de la Ville de Montréal-Est fait rapport sur la situation financière de la Ville.

Rapport sur la situation financière de la Ville de Montréal-Est

Rapport financier de la Ville de Montréal-Est 2015

Le rapport financier pour l'année 2015 a été déposé à la séance du conseil du 20 avril 2016. Les activités financières de la ville se sont terminées par les résultats suivants : des revenus de l'ordre 38 165 577 \$, incluant des subventions pour nos investissements de 909 886 \$, et des charges et affectations de 33 471 108 \$, dégageant un excédent de 3 784 583 \$. La dette à long terme a été réduite de 1 890 000 \$ et s'élevait à 14 390 000 \$ au 31 décembre 2015. L'excédent est essentiellement attribuable à des revenus de taxes, des revenus d'intérêts, des règlements de contestations de taxes et à un contrôle et un suivi des dépenses de la ville. Les revenus de taxes représentent 95 % des revenus de fonctionnement de la ville et environ 50 % servent à acquitter les quotes-parts d'agglomération. Des changements aux règles comptables concernant les droits de carrières et sablières et fonds de parc font en sorte que la proportion des revenus de taxes augmente de 5 % par rapport à l'an dernier.

Au cours de l'année 2015, des investissements de l'ordre de 3 620 690 \$ ont été réalisés.

Les principales réalisations étaient :

- reconstruction des avenues Dubé et de la Grande-Allée
- réfection des murs de soutènement du parc de l'Hôtel-de-Ville
- chalet du parc de l'Hôtel-de-Ville et installation des services
- renouvellement annuel d'une partie de la flotte de véhicules et d'équipement
- réaménagement de l'intersection Marien/Métropolitain
- terminaison du projet de reconstruction de l'avenue Courtemanche
- développement et mise en place du plan de positionnement de l'image de marque de la Ville de Montréal-Est

Évidemment, l'entretien de nos réseaux d'aqueduc, d'égouts, de réseaux routiers, ainsi que le service aux citoyens, la propreté et la sécurité de notre ville sont demeurés au cœur de nos préoccupations tout au long de l'année.

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016, 2017 et 2018

Le budget du programme triennal d'immobilisations pour 2016 s'élevait à 19 310 000 \$ et avait pour objectif l'amélioration des infrastructures pour une somme de 8 660 000 \$, les bâtiments pour 10 250 000 \$ et les équipements pour 400 000 \$.

Exercice financier en cours

Les résultats financiers préliminaires nous permettent d'entrevoir la rencontre de nos objectifs et d'anticiper des résultats positifs.

Une gestion encadrée et responsable de l'excédent des surplus accumulés a permis de soutenir la réalisation de plusieurs projets, alors que d'autres ont été financés par le fonds de roulement, par règlement d'emprunt ou à même le budget.

Parmi les principales réalisations, mentionnons :

- renouvellement annuel d'une partie de la flotte de véhicules
- réaménagement de l'intersection Marien/Métropolitain
- finalisation de l'installation du chalet et des services dans le parc de l'Hôtel-de-Ville
- reconstruction complète de la rue Ste-Catherine
- réfection des murs de soutènement du parc de l'Hôtel-de-Ville
- octroi de plusieurs contrats pour le projet de réfection du CRÉR
- développement et mise en place du plan de positionnement de l'image de marque de la Ville de Montréal-Est
- réfection partielle des voies de service du boulevard Métropolitain directions est et ouest
- terminaison du projet de reconstruction des avenues Dubé et de la Grande-Allée
- modification de l'éclairage et réparation du système de ventilation de l'hôtel de ville
- nouveau site Web
- terrassement du site des balançoires du parc de l'Hôtel-de-Ville
- vente de l'église
- adoption de la politique de reconnaissance et soutien des organismes à but non lucratif
- amélioration de la surface du parc canin
- adoption du plan et des règlements d'urbanisme
- traitement et abattage d'arbres affectés par l'agrile du frêne sur le domaine public

Rémunération et allocation des élus municipaux

Tel que le requiert l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je dois vous faire part des rémunérations et allocations de dépenses des élus de votre Ville.

En 2016, le salaire de base annuel du maire est de 70 743 \$ auquel s'est ajoutée une allocation annuelle de dépenses non imposable d'un montant de 16 216 \$. À titre de membre du conseil d'agglomération de Montréal, je recevrai une somme de 11 120 \$. Je siège également sur trois commissions, à titre de vice-président, soit : à la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation, à la Commission permanente du conseil sur la culture, le patrimoine et les sports, ainsi qu'à la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise. La rémunération maximale pour ces trois commissions est de 16 680 \$ par année.

Les conseillers de la Ville de Montréal-Est ont reçu un salaire annuel de base de 19 142 \$, ainsi qu'une allocation annuelle de dépenses non imposable de 9 571 \$.

Ces sommes sont déboursées en conformité avec la disposition de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

Liste des contrats

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, je dépose une liste à jour de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$. Cette liste comprend également une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale égale ou supérieure à 25 000 \$.

Orientations générales pour le budget de l'année 2017 et programme triennal des immobilisations 2017, 2018 et 2019

Le Programme triennal d'immobilisations sera révisé selon les objectifs fixés par le Conseil. Les besoins essentiels d'investissement de la municipalité seront considérés dans le cadre d'une planification rigoureuse.

Le budget 2017 de la Ville de Montréal-Est ainsi que le Programme triennal d'immobilisations 2017, 2018 et 2019 sont présentement en préparation et feront l'objet d'une adoption à une séance extraordinaire du Conseil municipal dont la date sera divulguée dans un avis public dans le journal local.

Ces deux éléments essentiels à la municipalité seront préparés toujours en conformité avec une vision de développement de notre ville. Nous nous sommes dotés d'outils d'analyse et de politiques nous permettant de faire des choix éclairés et d'assurer une saine planification.

Toutes nos équipes travaillent donc en priorisant la collectivité, dans une approche de vision élargie. Nous devons toutefois composer avec des augmentations de coût. Notre rigueur nous aidera à concilier les augmentations de charge, le maintien des investissements, un nouveau rôle d'évaluation et un développement adéquat. La participation à différents programmes de subvention ainsi que l'équilibre de nos ressources seront primordiaux.

RAPPORT DES SERVICES

4

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SIS AU 9787, RUE HOHELAGA – MODIFICATION AUX ESPACES DE STATIONNEMENTS

201610-250

4.1

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 9787, rue Hochelaga.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accorder la dérogation à l'effet de permettre trois cases de stationnement d'une largeur de 2,74 m (9') pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 083 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SIS AU 10351, RUE SHERBROOKE EST, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 244 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL – COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL (CES), HAUTEUR MINIMALE ET MAXIMALE ET NOMBRE DE STATIONNEMENTS POUR VÉLO

201610-251

4.2

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 10351, rue Sherbrooke Est connu et désigné comme étant le lot 1 251 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accorder, pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal les dérogations suivantes :

- Un coefficient d'emprise au sol minimum de 16 %;
- Une hauteur minimale en étages et en mètres de 1 étage et 2 m (7');
- De permettre une hauteur maximale en étages et en mètres de 6 étages et 24 m (79');
- De permettre un nombre minimum de stationnements pour vélos de 20;

Toutefois, ces dérogations sont sujettes aux conditions suivantes :

1. Les espaces laissés libres autour des stationnements doivent être verdés et qu'il doit y être planté des arbres pour diminuer l'effet d'îlot de chaleur que causent de tels espaces pavés;
2. La façade du bâtiment à être construit et ayant une façade sur la rue Sherbrooke doit recevoir un traitement architectural comme s'il s'agissait de la façade principale du bâtiment;
3. Le projet doit comporter un ou plusieurs bâtiments ayant un ou des murs végétalisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 5 714 836 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL – COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL, MARGES DE REcul BÂTIMENT, STATIONNEMENT ET ENSEIGNE

201610-252

4.3

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 714 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accorder, pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 714 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal les dérogations ci-dessous :

- Un coefficient d'occupation du sol de 17 %;
- Une marge de recul avant de 6 m (18') pour le bâtiment principal;
- Une marge de recul avant de 1,5 m (5') pour l'implantation de l'enseigne;

De refuser la demande de dérogation ayant pour objet de permettre, pour les stationnements, une marge de recul avant de 3 m (10') au lieu de 7,6 m (25') face à la rue Sherbrooke car cela diminuerait l'espace disponible pour les espaces verts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE CIRCULATION

201610-253

4.4

Considérant que le décès de monsieur Yvon St-Hilaire a laissé un poste vacant au sein de la Commission de circulation en juin 2016;

Considérant qu'il y a lieu de combler le poste laissé vacant;

Considérant que les membres de la Commission sont désignés par le Conseil;

Considérant que madame Pierrette Chapleau a démontré un intérêt pour devenir membre-citoyenne de la Commission de circulation

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De recommander au Conseil municipal de désigner madame Pierrette Chapleau à titre de représentante des citoyens à la Commission de circulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DESTRUCTION DE DOCUMENTS SELON LE CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201610-254

4.5

Considérant que la Ville a mandaté l'organisme Archives Lanaudière pour la gestion des documents de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que dans le cadre de ce mandat, les professionnels affectés à cette tâche ont presque terminé leurs travaux d'élagage des documents conservés dans la voûte de la Ville;

Considérant les « listes des documents à détruire - 2016 » préparée par la Direction du greffe et de l'urbanisme;

Considérant que toutes les directions de la Ville ont reçu cette liste et ont eu la possibilité de faire part de leurs commentaires;

Considérant la nécessité de procéder à un élagage des dossiers pour libérer des espaces d'entreposage dans la voûte principale de l'hôtel de ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser le greffier, Me Roch Sergerie, à procéder à la destruction, conformément à la *Loi sur les archives*, des documents identifiés dans les « listes des documents à détruire année 2016 »;

D'autoriser le greffier, Me Roch Sergerie, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution;

D'autoriser une dépense de 653.92 \$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-140-00-459.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UTILISATION DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET COMME CENTRE D'ACCUEIL EN CAS D'URGENCE PAR LA SOCIÉTÉ EMMANUEL-GRÉGOIRE POUR LA RÉSIDENCE LES PLÉIADES

201610-255

4.6

Considérant que la Résidence Les Pléiades effectue la révision de ses procédures d'urgence;

Considérant la proximité de ladite résidence au Centre récréatif Édouard-Rivet.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser, en cas de sinistre, la résidence Les Pléiades à utiliser le Centre récréatif Édouard-Rivet comme lieu de ralliement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE DE LA RUELLE CONNUE ET DÉSIGNÉE COMME ÉTANT LE LOT 1 252 228 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201610-256 4.7

Considérant que la Ville a reçu une offre pour l'achat de la ruelle connue et désignée comme étant le lot 1 252 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal par les propriétaires de l'immeuble sis au 11507, rue Notre-Dame Est afin de joindre le lot de la ruelle à celui de leur propriété;

Considérant que conformément à la *Politique de vente concernant les immeubles municipaux*, les personnes ayant des propriétés adjacentes à la ruelle ont été informées de cette offre d'achat;

Considérant que la Commission de circulation recommande la vente puisque cette ruelle n'est d'aucune utilité;

Considérant que la Ville a reçu une opposition à cette vente et que, dans le cas où la Ville déciderait tout de même de vendre ladite ruelle, alors ce propriétaire souhaite en acquérir une partie;

Considérant que la Ville a reçu une autre offre pour l'acquisition complète de la ruelle par un autre de ses voisins;

Considérant toutefois que sous la ruelle, il y a une conduite d'égout qui relie la propriété du 11507, rue Notre-Dame Est et qu'une opération cadastrale divisant cette ruelle en trois, si cette option est retenue, devra prévoir obligatoirement une servitude pour l'entretien de cette conduite.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De refuser les offres d'achat et de conserver le caractère de ruelle du lot connu et désigné comme étant le lot 1 252 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PUBLICATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DANS L'HEBDOMADAIRE AVENIR DE L'EST

201610-257 4.8

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'ordonner la publication du texte du Rapport sur la situation financière de la Ville de Montréal-Est dans l'hebdomadaire Avenir de l'Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2016-2017 »

201610-258 4.9

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications offre l'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes par le biais du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2016-2017 »;

Considérant que chaque année depuis 2006, la bibliothèque Micheline-Gagnon s'est inscrite à ce programme et a reçu des sommes appréciables, soit : 25 900 \$ en 2014, 29 900 \$ en 2013, 26 600 \$ en 2012, 22 300 \$ en 2011 et 34 000 \$ en 2010;

Considérant que le projet de cette année consiste en la participation de la bibliothèque Micheline-Gagnon à la réussite éducative;

Considérant que la date de fermeture pour déposer une demande était le 30 septembre 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner la demande de subvention déposée auprès du ministère de la Culture et des Communications par madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, au nom de la Ville de Montréal-Est et d'autoriser cette dernière à signer pour la Ville de Montréal-Est tous les documents nécessaires au suivi de ladite demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DU PROJET D'ACQUISITION D'UNE UNITÉ DE STOCKAGE INFORMATIQUE (SAN)

201610-259 4.10

Considérant que l'acquisition d'une unité de stockage informatique (SAN) n'a pas été prévue de façon spécifique à notre budget;

Considérant que la capacité de stockage de l'unité actuelle arrive bientôt à saturation et que l'achat s'avère nécessaire afin de maintenir nos systèmes informatiques à jour;

Considérant que l'unité actuelle sera récupérée afin d'assurer une sauvegarde des données en un autre lieu de la ville, augmentant ainsi la sécurité de ces données;

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation sera lancé afin de procéder à son acquisition le plus rapidement possible;

Considérant que le montant estimé pour cet achat est de 40 000 \$, taxes incluses;

Considérant que la disponibilité financière est assurée par un transfert budgétaire du poste 02-130-30-414 (services professionnels) au poste 22-130-30-734 au niveau du budget des services informatiques.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le projet d'achat d'une unité de stockage (SAN) pour les services informatiques dont le financement sera assuré par un transfert budgétaire du poste 02-130-30-414 au poste 22-130-30-734 d'un montant de 40 000 \$ et d'autoriser la trésorière et directrice générale adjointe à lancer l'appel d'offres sur invitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS 5

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 24-2012 – RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST – AFIN D'Y AJOUTER UNE RÈGLE DE COMPORTEMENT RELATIVE AUX ANNONCES LORS D'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POLITIQUE

201610-260 5.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 24-2012-1 - Règlement modifiant le règlement 24-2012 – *Règlement sur le code d'éthique et déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est* – afin d'y ajouter une règle de comportement relative aux annonces lors d'activité de financement politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS 6

RATIFICATION D'UNE ENTENTE ENTRE 9172-7743 QUÉBEC INC. ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LES TRAVAUX SUR LE LOT 4 683 646 DU CADASTRE DU QUÉBEC, DANS LE BUT DE SÉCURISER L'INTERSECTION FORMÉE DE LA RUE SHERBROOKE ET DU BOULEVARD JOSEPH-VERSAILLES (PROJET D'IMPLANTATION D'UN TIM HORTON)

201610-261 6.1

Considérant que le promoteur, par son projet, implique des travaux demandés dans l'emprise publique et qu'il est dans l'intérêt d'établir une entente avec l'entreprises ciblée;

Considérant que les travaux sur l'emprise publique sont :

- Aménagement des bordures et de terre-pleins (mails) centraux;
- Marquage de la chaussée et signalisation verticale;
- Raccordement aux services municipaux (drainage, égout, aqueduc);

Considérant que l'entreprise s'engage à respecter les spécifications de la Ville lors des travaux, tel que défini dans l'entente en date du 4 octobre 2016;

Considérant que 9172-7743 Québec inc. assumera les coûts se rattachant à l'entente;

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De ratifier l'entente intervenue entre 9172-7743 Québec inc. et la Ville de Montréal-Est, telle que signée par monsieur Éric Dancause, directeur des travaux publics et des services techniques pour la Ville de Montréal-Est, pour la réalisation de travaux sur le lot 4 683 646 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant pour but de sécuriser l'intersection formée de la rue Sherbrooke et du boulevard Joseph-Versailles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT DE GESTION DES ARCHIVES – ARCHIVES LANAUDIÈRE – 22 750 \$

201610-262

6.2

Considérant que lors de la séance du 24 avril 2013, la Ville de Montréal-Est a adjugé un contrat de gestion des archives à l'organisme Archives Lanaudière afin que ce dernier procède à un tri et à l'élagage des documents conservés dans la voûte des archives historiques ainsi que dans les divers bureaux de la Ville et que le mandat d'Archives Lanaudière tire à sa fin;

Considérant que la gestion des archives est un travail continu et que pour ce faire, il est nécessaire de s'adjoindre les services d'une ressource;

Considérant que l'organisme Archives Lanaudière peut fournir une ressource en archivistique à raison de 7 heures par semaine pendant 50 semaines au taux horaire de 65 \$ / heure, et ce, à compter 9 janvier 2017 afin de maintenir à jour la gestion des documents;

Considérant qu'il s'agit de la première majoration du taux horaire depuis 2013;

Considérant que l'organisme a réorganisé le système de classement afin de faciliter la recherche de dossiers et que leurs employés affectés à la tâche sont formés sur le système de gestion des archives de la Ville;

Considérant que la Direction du greffe et de l'urbanisme est satisfaite du travail effectué par Archives Lanaudière, des employés qu'elle affecte à ces tâches et que ceux-ci s'intègrent bien;

Considérant également que des mandats particuliers ont été confiés à Archives Lanaudière, mandats qui s'insèrent dans le cadre de leur travail de gestion des archives;

Considérant qu'Archives Lanaudière est un organisme à but non lucratif.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat de services d'archivistique à l'organisme sans but lucratif Archives Lanaudière à raison de 7 heures par semaine au taux horaire de 65 \$ incluant les taxes, et ce, pour 50 semaines à compter du 9 janvier 2017;

D'autoriser Me Roch Sergerie à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous documents utiles au suivi de la présente résolution;

D'inscrire au budget pour l'année 2017, une dépense de 22 750 \$ et de l'imputer au poste 02-140-00-419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON 2016-2017 ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE DE 179 352 \$ TAXES INCLUSES

201610-263

6.3

ENTENTE POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON 2016-2017 ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE DE 179 352 \$ TAXES INCLUSES

201610-263

6.3

Considérant que l'agglomération fait un regroupement d'achats pour le sel de déglacage pour la saison 2016-2017 et que d'en faire partie nous permet d'obtenir un meilleur prix;

Considérant que le tarif pour les achats de sel de déglacage pour la Ville de Montréal-Est (découlant de ce regroupement d'achats) est de 65,00 \$ la tonne métrique, incluant le transport, pour un total de 74,73\$ taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver l'entente numéro 1146318 intervenue entre la Ville de Montréal et la compagnie Compass Minerals pour l'achat de sel de déglacage pour la saison hivernale 2016-2017 pour le prix de 74,73\$ la tonne métrique incluant le transport et les taxes;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TPST – 2016-10 – RELOCALISATION COMPLÈTE DU CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT-OCTAVE – PROJET CLÉ EN MAIN

201610-264

6.4

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TPST- 2016-10 – Relocalisation complète du clocher de l'église Saint-Octave – projet clé en main;

Considérant que trois (3) entreprises ont déposé une soumission jugée non conforme;

- Jessiko, pour un montant de 216 153,00 \$ taxes incluses;
- Construction Trivica 2015 inc. pour un montant de 240 276,45 \$ taxes incluses;
- SGCBPF, pour un montant de 224 201,25 \$ taxes incluses;

Considérant qu'un budget additionnel serait nécessaire pour procéder à l'entièreté du projet évalué initialement à 68 000 \$ taxes incluses, et ce, découlant d'informations non connues lors de l'estimation du projet, soit :

- Localisation du nouvel emplacement;
- Condition des sols et préparation du site approprié (parc Henri-Leroux);
- Conception de l'assise en béton structural;
- Méthodologie spécifique de démantèlement et de réassemblage;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De rejeter les soumissions reçues pour le projet TPST- 2016-10 – Relocalisation complète du clocher de l'église Saint-Octave – projet clé en main puisqu'elles sont non conformes.

De mandater l'administration afin de proposer des projets de mise en valeur du clocher, de sections du clocher ou d'éléments du clocher.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Yan Major.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CONTRAT DE FOURNITURE DE SERVICES POUR LE PROJET TPST- 2016-11 - TRAVAUX DE RÉPARATION DE BRIS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS À LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE – 129 345,70 \$ TAXES INCLUSES

201610-265

6.5

Considérant que dans le cadre du projet TPST 2016-11 – Travaux de réparation de bris d'aqueduc et d'égouts, la Ville a lancé un appel d'offres public pour des services d'intervention pour un (1) an;

Considérant que trois (3) entreprises ont déposé une soumission et après analyse de celles-ci :

- Les entreprises Michaudville inc., pour un montant de 129 345.70 \$, taxes incluses - conforme;
- Manorex inc., pour un montant de 165 161.59 \$, taxes incluses – non conforme;
- Allia infrastructures ltée pour un montant de 271 427.23 \$; taxes incluses - conforme;

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer le contrat de fourniture de services pour un (1) an pour le projet TP-ST 2016-11 – Travaux de réparation de bris d'aqueduc et d'égouts aux entreprises Michaudville inc., pour un montant de 129 345.70 \$, taxes incluses.

Pour ces interventions d'urgence, les dépenses seront financées par un transfert du surplus affecté d'un montant égal vers le budget d'opération des objets 521 des sections 413 et/ou 415 relatifs au type de bris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOCATION DE CAMIONS POUR LE TRANSPORT DE NEIGE SAISON 2016-2017 – PROJET TPST – 2016-12

201610-266

6.6

Considérant que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation pour la location de camions pour le transport de neige pour la saison 2016-2017;

Considérant que la Ville a établi, dans son appel d'offres Projet TPST 2016-12 – Location de camions pour le transport de neige – saison 2016-2017, un tarif pour le transport de la neige de 1,999\$ du mètre cube: ce tarif est établi à partir des tarifs applicables pour le transport de neige et de glace pour l'île de Montréal (table 2) du Recueil des tarifs de transport de neige et de glace appliqués par le Ministère des Transports du Québec en vigueur le 1er mai 2016;

Considérant que la Ville a reçu les soumissions, qui sont jugées conformes, des entrepreneurs suivants :

- Les Excavations DDC (2) 12 roues
- Transport Michel Robert inc. (1) 12 roues
- J.M. Lépine Exc. inc. (1) 12 roues
- Perrotta Transport (1) 12 roues
- Transport Carmel Riendeau et fils inc. (1) 12 roues
- Denis Charron (2) 12 roues
- Transport Pierre Émond (1) 12 roues
- Excavation Anjou (1) 12 roues
- Excavation Chomedey (1) 12 roues

Considérant que le contrat de service pour le transport de la neige usée – saison 2016-2017, débutera le 1er novembre 2016 et se terminera le 1er mai 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver le taux de 1,999 \$ le mètre cube pour le transport de la neige pour la saison 2016-2017;

D'octroyer le contrat aux entreprises suivantes :

- Les Excavations DDC (2) 12 roues
- Transport Michel Robert inc. (1) 12 roues
- J.M. Lépine Exc. inc. (1) 12 roues
- Perrotta Transport (1) 12 roues
- Transport Carmel Riendeau et fils inc. (1) 12 roues
- Denis Charron (2) 12 roues
- Transport Pierre Émond (1) 12 roues
- Excavation Anjou (1) 12 roues
- Excavation Chomedey (1) 12 roues

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT TPST- 2015-14 – SERVICES DE CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2017 – 50 300 \$

201610-267

6.7

Considérant que le contrat de service pour le contrôle animalier arrive à échéance le 31 octobre 2016;

Considérant qu'après vérification, il serait plus avantageux que la Ville se prévale de l'option de renouvellement, tel que stipulé à l'article 7 du contrat octroyé le 18 novembre 2015 (résolution 201511-281);

Considérant que monsieur Pierre Couture, chef de la direction et responsable des projets a accepté, pour Le Berger Blanc inc., que le contrat soit prolongé jusqu'au 31 décembre 2017 aux mêmes conditions et selon l'indexation de l'indice du prix à la consommation, tel que stipulé à l'article 7 des Dispositions générales du présent contrat.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver le renouvellement du contrat TP-ST-2015 -14 – Service de contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, jusqu'au 31 octobre 2017, pour un montant annuel de 48 289.50 \$, taxes incluses + indexation (à venir).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 7

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 8

**DON AUX VÉTÉRANS DE L'ARMÉE, DE LA MARINE ET DE L'AVIATION AU CANADA
POUR LES CÉRÉMONIES DU JOUR DU SOUVENIR – 1 150 \$**

201610-268 8.1

Considérant que nous avons reçu une lettre des Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation dans le but de les aider à organiser les cérémonies du Jour du Souvenir;

Considérant que plus de 300 cadets seront présents et qu'ils devront être nourris;

Considérant qu'il faut également payer un joueur de cornemuse;

Considérant que ces cérémonies se tiendront le 6 novembre prochain.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser une contribution de 1 150 \$, afin d'aider à la réalisation de cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

AFFAIRE NOUVELLE 10

PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201610-269

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)

ROBERT COUTU

Maire

Roch Sergerie (S)

ROCH SERGERIE, avocat

Greffier